

L'emploi de juste comme adverbe d'énonciation

Danielle Leeman

DANS **LANGUE FRANÇAISE** 2004/2 n°142 , PAGES 17 À 30
ÉDITIONS **ARMAND COLIN**

ISSN 0023-8368

ISBN 9782035770677

DOI 10.3917/lf.142.0017

Date de mise en ligne : 07/12/2011

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-langue-francaise-2004-2-page-17?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

L'emploi de *juste* comme adverbe d'énonciation

L'objectif est simplement ici de faire émerger une donnée qui, semble-t-il, n'a pas été étudiée jusqu'à présent : *juste*, employé adverbialement, est susceptible d'être un adverbe d'énonciation qu'on définira provisoirement comme le moyen, de la part du locuteur, de minimiser aux yeux de l'interlocuteur la portée de l'énoncé¹. Ainsi dans :

- (1) A. — Tu es prête ?
B. — Je ferme juste les fenêtres.

B prévoit que s'il répond à A *Je ferme les fenêtres*, A peut penser qu'il en a encore pour un bon moment à attendre – peut-être trop à son gré. L'adverbe *juste* permet de minimiser la portée de l'action et donc de devancer la conclusion négative que l'on pourrait en tirer ; son effet est de rassurer A qui doit comprendre que B aura vite fait et par conséquent que lui, A, n'aura en réalité pas longtemps à patienter.

Dans le *GLLF* (tome 4, 1975), cet emploi n'est pas enregistré : *juste* comme adverbe est illustré aux sens 1. « conformément à la justice ou à la vérité » (*parler juste*, La Bruyère), 2. « avec justesse, précision » (*chanter juste*, *deviner juste*), 3. « avec à propos » (*un soupir poussé juste*, Corneille), 4. « exactement » (*avoir juste soixante-douze ans*, cf. *tout juste*, *juste assez*), 5. *Bien juste*, *tout juste* : « à peine suffisamment » (*Il peut tout juste se tenir debout*). Les gloses ou synonymes définissant ces cinq rubriques ne sont pas applicables à *juste* en (1).

Dans le *TLF* (tome 10, 1983), cet emploi de type (1) n'est pas non plus enregistré, mais on pourrait le relier à l'acception 4 : 1. « conformément à la réalité, comme il convient, sans erreur » (*raisonner juste*, *toucher juste*) ; 2. « avec exactitude, précision, rigueur » (*calculer/viser juste*, *chanter juste*) ; 3. « [marque une coïncidence, une corrélation] précisément, exactement » (*c'est juste le contraire*, *juste à l'heure*, *juste à ce moment*, *juste à côté*, *juste entre les deux yeux*) ; 4. « [avec une valeur restrictive] exactement,

1. Je ne chercherai donc pas à construire l'identité de *juste* dans tous ses emplois (même seulement adverbiaux) mais à saisir ses propriétés dans cet usage comme modalisateur que j'ai découvert.

mais pas plus ; seulement, à peine » (*avoir juste le temps de, venir juste de, avoir juste de quoi vivre, être juste bon à, etc.*). La différence qui empêche d'assimiler *juste* en (1) à cette acception 4 du *TLF*, c'est que, d'une part, cette dernière oriente vers une conclusion plutôt négative² (si on a juste le temps, il n'y a pas une minute à perdre ; si l'on a juste de quoi vivre, c'est qu'on ne roule pas sur l'or ; si l'on est juste bon à une chose, c'est que l'on est limité dans ses capacités) : il est paraphrasable par *à peine*, dont O. Ducrot (1972 rééd. 1984 : 255 *sqq*) a montré la valeur minimisante, dévalorisante ; et, d'autre part, *juste* peut être spécifié par *tout* (*avoir tout juste le temps de, venir tout juste de, avoir tout juste de quoi vivre, être tout juste bon à, etc.*), alors que l'on dirait moins facilement au sens (1) :

(2) ?? Je ferme tout juste les fenêtres.

Cette observation est corroborée par les exemples, interprétables comme (1) ci-dessus, donnés par H. Bat-Zeev Shyldkrot (2000 *in* 2001) dans son étude des divers emplois de *juste* comme adjectif et comme adverbe :

- (3) a. Je vais juste au cinéma
(au sens « je ne fais pas grand-chose, je ne fais qu'aller au cinéma »)
b. Il a juste pris trois pommes
(au sens « il n'a fait que prendre trois pommes »)
c. Il a juste une voiture
(au sens « son seul luxe est d'avoir une voiture »)

– phrases dans lesquelles (au sens considéré) *juste* porte sur l'ensemble du prédicat (et non sur le seul verbe ou le seul complément)³ et l'oppose à d'autres envisageables (par exemple en (3. a) dans le domaine des distractions : aller au cinéma, recevoir des amis, fréquenter les boîtes de nuit, faire du tennis, etc.) : l'effet d'atténuation vient de ce que l'adverbe à la fois convoque de multiples possibles et en restreint le champ en ne retenant comme réellement représentée qu'une activité parmi toutes les autres que le sujet pourrait avoir. Les énoncés s'inscrivent ainsi facilement dans un contexte de dénégation de ce que peut dire ou penser l'interlocuteur : « contrairement à ce que tu crois, je vais juste au cinéma » ; « ne dramatisons pas : il a juste pris trois pommes (il ne se drogue pas, il n'a assassiné personne) » ; « il n'est pas riche comme tu l'imagines, il a juste une voiture ». On n'aurait pas (ou on aurait dans un sens différent) :

- (3') a. ?? Je vais tout juste au cinéma⁴
b. † Il a tout juste pris trois pommes⁵
c. † Il a tout juste une voiture

C. Blanche-Benveniste (2001), qui étudie *juste* et *plein* à partir d'un corpus de

2. Selon la rubrique étymologique du *TLF*, la « valeur restrictive » est attestée au XIX^e siècle (1812), ce que confirme le *Robert historique*, qui paraphrase l'adverbe en ce sens par « de manière trop stricte » – où *trop* corrobore la connotation négative.

3. La portée sur l'ensemble du prédicat se vérifie par l'extraction *ne faire que*, qui concerne le groupe verbal – ainsi en (3. c) : *Il ne fait qu'avoir une voiture*.

4. On dirait plutôt : *C'est tout juste si je vais au cinéma* (on y revient plus bas).

5. L'énoncé (3'. b) est possible au sens « il n'a pris que trois pommes, pas davantage (de pommes) » mais non dans l'interprétation qui nous intéresse ; de même (3'. c) prend avec *tout* l'interprétation « il a une seule voiture » ; *tout juste* concerne alors une certaine quantité de pommes ou de voitures dans un ensemble de pommes ou de voitures. Cf. sur cet emploi d'adverbe « paradigmatissant » H. Nölke (1983 *in* 1993).

langue parlée, cite des exemples de ce point de vue hétérogènes, avec d'une part (entre autres) – où *tout* ne serait pas naturel :

- (4) a. J'ai juste téléphoné⁶
 b. Je voudrais juste faire une petite remarque
 c. C'est juste un moyen de vérifier

et d'autre part (entre autres) – où *tout* serait parfaitement acceptable :

- (5) a. J'avais juste le temps de prendre une douche
 b. Tu as juste un quart d'heure pour bouffer

Selon cet auteur (*op. cit.* : 68-69), « L'intensif *tout juste* aurait tendance, régulièrement, à infléchir la signification du côté négatif de "à peine", "pas vraiment" :

*Son petit-fils était tout juste en train de se réveiller
 À vingt-quatre ans, Aznavour on sait tout juste qui c'est ».*

On retrouve la connotation négative signalée plus haut, et en fait dans ces exemples, *juste* n'illustre pas le type (1) : il apporte une spécification au verbe (aspectuelle dans le premier cas, quantitative dans le second) plutôt que de modaliser l'ensemble de l'énoncé (le sens de la première phrase par exemple n'est pas que l'éveil de l'enfant n'a pas de grande conséquence). La différence d'emploi s'observe encore au changement de sens qui affecte *Paul est juste un ami* si on le modifie en *Paul est tout juste un ami* : dans le premier cas, *juste* porte sur le prédicat *être un ami* et délimite le statut de Paul par rapport à d'autres possibles (*Rassure-toi, ce n'est pas mon amant !*) ; dans le second cas, *juste* ne porte que sur l'attribut (« Paul mérite à peine le nom d'*ami* »).

En résumé, on avance l'hypothèse d'un emploi « atténuatif » de l'adverbe *juste*, qui consiste à présenter le contenu de l'énoncé comme n'ayant pas l'importance que l'interlocuteur serait tenté de lui attribuer (en l'absence de *juste*). Cette minimisation n'est pas négative, c'est-à-dire qu'elle n'introduit pas un jugement défavorable sur ce que rapporte la phrase : il s'agit au contraire d'amener l'interlocuteur à une conclusion positive ; on peut donc parler d'orientation argumentative de *juste*, et même plus particulièrement d'inversion argumentative – définition générale qu'il faut préciser pour distinguer *juste* de *justement*, également analysé comme un « inverseur argumentatif » par S. Bruxelles *et al.* (1982). Ainsi, dans la situation où je pénètre dans le bureau d'un collègue plongé dans son travail, je lui dirai :

- (6) Je veux juste te demander si tu déjeunes à midi.

L'adverbe signifie que mon intrusion est ponctuelle, que mon intention n'est pas de le déranger plus que ce que dure le strict échange question-réponse que j'institue par mon énoncé. La restriction ne porte pas sur le contenu du dit mais sur l'effet qu'il peut produire : *juste* est là pour contrecarrer d'avance ce que l'interlocuteur peut penser (et craindre) de ma démarche. Comme le dit G. Manno reprenant Brown et Levinson (1987) : « le recours aux formes atténuées est un indice du fait que L [le locuteur] considère qu'il est en train d'accomplir un acte menaçant pour la face de son interlocuteur » (2000 : 57). En somme, *juste* signale que l'interprétation à donner à mon intervention doit être « ajustée » à ce qui est effectivement dit !

6. L'énoncé *J'ai tout juste téléphoné* serait peut-être possible en interprétant le passé composé comme un présent accompli ; le sens serait alors quelque chose comme « je viens (tout) juste de téléphoner ».

I. QUAND LA SYNTAXE NE CORROBORE PAS L'INTUITION SÉMANTIQUE...

Il ressort de ce qui précède que *juste*, dans l'emploi (1) ou (6), relève de ce que l'on appelle habituellement « les adverbes d'énonciation » (O. Ducrot, 1980), caractérisés par un certain nombre de propriétés syntaxiques.

I.1. Premier problème

La plupart des études centrées sur l'adverbe portant sur les adverbes en *-ment*, la première idée est de comparer le comportement de *juste* avec celui de ses équivalents (sémantiques) : *seulement* et *simplement*. Selon C. Molinier et F. Lévrier (2000)⁷, *seulement* est susceptible d'appartenir à deux classes, d'une part celle des adverbes « de phrase », et plus particulièrement la sous-classe des « conjonctifs » (*Il peut aller le voir ; seulement, il ne doit pas s'attarder*), d'autre part celle des adverbes « intégrés à la proposition », et plus précisément la sous-classe des adverbes « focalisateurs » (*Paul seulement boit du vin*). *Simplement* connaît, lui, quatre emplois, deux comme adverbe de phrase (conjonctif : *Il peut venir ; simplement, il devra annoncer son arrivée*, et « disjonctif de style » : *Simplement, il a été malhonnête*), et deux comme adverbe intégré à la proposition (orienté vers le sujet : *Elle s'habille simplement*, et focalisateur : *Il boit simplement de l'eau*). Or si l'on compare (7. a) et (7. b, c), puis (8. a) et (8. b, c), on voit que *juste*, comme (hypothétique) adverbe d'énonciation, est en fait plutôt à rapprocher de *seulement* et *simplement* focalisateurs, donc adverbes intégrés à la proposition :

- (7) a. Je ferme juste les fenêtres
b. Seulement, je ferme les fenêtres
c. Je ferme seulement les fenêtres
- (8) a. Je veux juste te demander si tu déjeunes à midi
b. Simplement, je veux te demander si tu déjeunes à midi
c. Je veux simplement te demander si tu déjeunes à midi

Autrement dit, (7. a) ne signifie pas comme (7. b) « mais je ferme les fenêtres » ni (8. a) comme (8. b) « en termes simples, je veux te demander si tu déjeunes à midi »⁸.

I.2. Deuxième problème

C. Molinier et F. Lévrier (*op. cit.* : 44) opèrent la partition entre adverbes de phrase et adverbes intégrés à la proposition sur la base de deux critères : celui de la possibilité de la position frontale devant une phrase négative et celui de l'extraction par *c'est... que* ; s'il était (syntactiquement) adverbe d'énonciation, *juste* devrait avoir la première propriété mais non la seconde, or il exclut les deux ; il n'apparaît pas facilement en tête de phrase – qu'il s'agisse d'ailleurs d'une phrase positive ou d'une phrase négative :

- (9) a. ?? Tu es prête ? — Juste, je ferme les fenêtres
b. ?? Juste, je veux te demander si tu déjeunes à midi

7. Cet ouvrage est au moment où j'écris le dernier état de la classification des adverbes en *-ment*, c'est pour cela que je le prends comme base ; mais la plupart des critères ont été découverts antérieurement ; cf. pour un tour d'horizon des travaux existants H. Nølke (1990a) par exemple.

8. Dans l'échange (1), *simplement* serait possible à condition de commencer la réponse par *oui* : *Tu es prête ? — Oui, simplement je ferme les fenêtres*. La différence serait à étudier plus attentivement.

- (10) a. ?? Tu es prête ? — Juste, je n'ai pas mis mon manteau
 b. ?? Juste, je ne reste pas là à midi

et il ne peut pas être extrait dans *c'est... que* par une mise en relief destinée à l'opposer à un autre adverbe :

- (10) a. * *C'est juste* (et non entre autres choses) que je ferme les fenêtres
 b. * *C'est juste* (et non entre autres choses) que je veux te demander si tu déjeunes à midi

Autrement dit, *juste* se comporterait syntaxiquement comme les « adverbes étroitement dépendants du verbe, tels les adverbes figés avec le verbe [...] ou les adverbes traduisant les notions de quantité/intensité ou de complétude » (*op. cit.* : 47) ; on n'a pourtant pas l'impression que *juste* (dans l'emploi (1) ou (6) qui nous intéresse) soit du même type que *pertinemment*, *beaucoup* ou *complètement* dans :

- (11) a. Max sait *pertinemment* cela
 b. Max travaille *beaucoup*
 c. Max a raté *complètement* la cible

De fait, il s'oppose à eux par d'autres propriétés (qui ne sont pas inventoriées par les auteurs cités) : si la focalisation telle que définie et exemplifiée en (10) est interdite, une autre mise en relief est possible par *c'est... que*, du moment qu'on n'oppose pas *juste* à quelqu'autre point de vue : en un sens qu'on pourrait dire « causal » ou « justificatif » ; mais cela est rejeté par les adverbes illustrés en (11) :

- (12) a. Alors, tu es prête ? — Ben... *c'est juste* qu'il me reste à fermer les fenêtres...
 b. Tu t'en vas déjà ? Tu t'ennuies ? — Non : *c'est juste* que je dois aller chercher mon fils à l'école
 (13) a. * Qu'est-ce qui fait problème ? — Ben... *c'est pertinemment* que Max sait cela...
 b. * Il y a un ennui : *c'est complètement* que Max a raté la cible

Les autres adverbes focalisateurs admettent aussi ce type d'emphase (dans les termes de C. Molinier (1996 : 86), il s'agit d'« une phrase en *c'est* à sujet vide ») :

- (14) a. Alors ? tu es prête ? — Ben... *c'est simplement* qu'il me reste à fermer les fenêtres
 b. Tu t'en vas déjà ? Tu t'ennuies ? — Non : *c'est seulement* que je dois aller chercher mon fils à l'école

Une autre propriété (entrevue note 4 ci-dessus) est que *juste*, en général associé à *tout* dans ce cadre, se prête à une emphase en *c'est... si*, qu'excluent absolument les autres adverbes⁹ :

- (15) a. Mais enfin, qu'est-ce que tu fabriques ? Ça fait une heure que je t'attends ! — Ça y est, je suis prête : *c'est tout juste* s'il me reste à fermer les fenêtres !
 b. Il a beaucoup d'argent ? — Penses-tu ! *C'est juste* s'il a une voiture !
 c. C'est grave, ce qu'il a fait ? — Mais non : *c'est juste* s'il a pris trois pommes...

9. Y compris les autres focalisateurs, même les plus proches de *juste* (*seulement*, *simplement*) : on n'aurait pas dans le contexte (15. a) * *C'est (tout) seulement s'il me reste à fermer les fenêtres !* ni en (15. b) * *C'est (tout) simplement s'il a une voiture !* Etc.

- (16) a. * C'est (tout) pertinemment si Max sait cela !
- b. * C'est (tout) beaucoup si Max travaille !
- c. * C'est (tout) complètement si Max a raté la cible !

En fait, dans les classes établies par C. Molinier et F. Lévrier (*op. cit.*), seuls certains adverbes de temps, parmi les adverbes intégrés à la proposition, permettent à la rigueur ce type de mise en valeur – et encore, sans *tout* :

- (17) a. ?? C'est occasionnellement si Max va au concert
- b. ?? C'est rarement si Max va au concert

I.3. Une conclusion peu encourageante

Au vu d'exemples tels que (1) ou (6), on a avancé l'hypothèse que *juste* était susceptible d'un emploi comme adverbe d'énonciation, sur une base sémantique intuitive. De fait, cette intuition rencontre les définitions que donne C. Guimier (1996) des adverbes « exophrastiques », et parmi eux plus spécialement ceux qui témoignent de la part du locuteur d'une caractérisation ou d'un commentaire de l'intention qui préside à son énonciation : les adverbes « illocutifs » (*op. cit.* : 141). De même en effet que *confidentiellement*, dans *Confidentiellement, tu vas avoir une promotion au mois de juin* (*id.* : 155), présente l'énoncé comme une confidence et donne à son destinataire « une instruction relative à l'attitude que ce dernier doit adopter vis-à-vis de l'énoncé produit » (*ibid.*), de même *juste* dans *Il me reste juste à fermer les fenêtres* porte sur *Il me reste à fermer les fenêtres* un jugement d'ordre restrictif (quelque chose comme « ce n'est pas important ») destiné à rassurer l'interlocuteur qui doit donc en conclure qu'il n'a rien à craindre, contrairement à ce qu'il pouvait attendre de ce qu'on lui annonce.

Cependant, comme adverbe exophrastique, *juste* devrait admettre la position frontale (ce devrait même être sa place « canonique », selon C. Guimier), ce qu'il ne permet pas naturellement – cf. (9) et (10). Qui plus est, s'ils peuvent apparaître dans le corps de l'énoncé, les adverbes illocutifs sont alors « toujours isolés intonativement du reste de la phrase » (*op. cit.* : 157), ce qui n'est pas le cas de *juste* – lequel n'exclut toutefois pas d'être encadré de virgules, mais ce n'est pas son mode d'être le plus naturel :

- (18) a. Il me reste, juste, à fermer les fenêtres
- b. Je veux, juste, te demander si tu déjeunes à midi
- c. ? Je vais, juste, au cinéma
- d. ? Il a, juste, pris trois pommes

Nous avons vu également (note 3) que son équivalence avec la périphrase *ne faire que*, où *faire* correspond au groupe verbal, serait un argument pour l'analyser comme un adverbe intraprédicatif (dans la mesure où il porte sur le prédicat).

En revanche, comme les autres adverbes de phrase, il refuse la focalisation, du moins si celle-ci consiste à le mettre en valeur en l'opposant à d'autres points de vue possibles – cf. (10) – et, lorsque le verbe est auxiliaire, *juste* apparaît entre l'auxiliaire et le verbe (*Il m'a gentiment raccompagnée chez moi* : « il m'a raccompagnée chez moi, c'était gentil de sa part ») – ce qui n'est toutefois pas propre aux adverbes exophrastiques (*Il m'a gentiment répondu* : « il m'a répondu de manière gentille »).

Mais à nouveau *juste* se singularise en admettant une emphase que nous dirons « non contrastive » – cf. (12) –, propriété qu'il a néanmoins en commun avec les modaux :

- (19) a. C'est certainement que Max a raison (puisque tu lui fais confiance)
- b. C'est apparemment que Max n'est pas là (si c'est à moi que l'on demande de faire ce travail)

et surtout l'emphase en *c'est... si – cf.* (15) –, elle refusée par les adverbes de phrase mais à la rigueur permise par certains adverbes intégrés à la proposition – *cf.* (17).

En somme, il n'est pas clair, à l'issue de ces différents tests, que l'on puisse effectivement considérer *juste* – en ses emplois de type (1) et (6) – comme un adverbe d'énonciation, du moins sur des bases syntaxiques.

I.4. Cela se complique...

Mais réciproquement, il n'est pas non plus évident que *juste* soit classable dans les adverbes « intraprédicatifs » (selon le terme de C. Guimier, *op. cit.*) puisque, on l'a vu, il ne peut être extrait par *c'est... que* (dans le cadre d'une emphase contrastive). Qui plus est, il partage avec *justement* dans son emploi « pragmatique » (donc comme adverbe de phrase, ou exophrastique, ou extraprédicatif) la possibilité d'une emphase non contrastive¹⁰.

Selon C. Molinier et F. Lévrier toutefois, l'adverbe focalisateur n'admet l'extraction qu'en compagnie d'un GN constituant majeur d'une phrase, propriété qu'il a en commun avec les modaux – eux adverbes de phrase (*op. cit.* : 273 *sqq.*)¹¹ :

- (20) a. * C'est principalement que Max boit du vin
 b. C'est principalement Max qui boit du vin / C'est principalement du vin que boit Max
 c. C'est certainement Max qui boit du vin / C'est probablement du vin que boit Max

Cependant cette transformation, qui a pour effet de faire porter l'adverbe strictement sur un constituant, me paraît précisément détourner *juste* de sa valeur énonciative¹² ; ainsi, dans :

- (21) a. C'est juste *les fenêtres* qu'il me reste à fermer
 Ce sont juste *les fenêtres* qu'il me reste à fermer

le sens est qu'il y a plusieurs choses à fermer envisageables, et qu'il me reste les fenêtres – et non qu'il ne me reste qu'à fermer les fenêtres, sens de (1). On perd du coup la valeur propre à *juste* en (1). La même observation vaut pour (21.b), qui met l'accent sur le sujet entre autres personnes possibles :

- (21) b. C'est juste *à moi* qu'il reste à fermer les fenêtres

(22. b) et (22. c) changent aussi radicalement de sens par rapport à (22. a) – la focalisation annulant son effet pragmatique :

- (22) a. C'est juste que je dois aller chercher mon fils à l'école

10. S. Bruxelles *et al.* (1982 : 164) précisent à ce propos : « *C'est justement que S* équivaut alors à *Justement, c'est que S* ou à *C'est que S, justement* ». Le test ne vaut guère pour *juste* en position détachée en tête de phrase (?? *Juste, c'est qu'il me reste à fermer les fenêtres*) mais on aurait bien *C'est qu'il me reste à fermer les fenêtres, juste*.

11. L'adverbe focalisateur peut aussi – toujours pour ces auteurs – « figurer en position initiale détachée : *Seulement, Max a feuilleté le magazine* » (p. 283), ce qui me paraît douteux ; pour moi, une telle phrase ne peut signifier « Max seulement a feuilleté le magazine » ni « Max a feuilleté seulement le magazine ».

12. Notons que *justement* dans son emploi « pragmatique » (donc comme adverbe de phrase) admet la focalisation en association avec un autre élément : *C'est justement Paul que j'ai rencontré*. S. Bruxelles *et al.* (*op. cit.* : 164) remarquent, à juste titre selon moi, que *c'est* en réalité alors l'autre élément (ici *Paul*) qui est focalisé, ce que montre le fait que la forme de l'extraction « dépend des caractéristiques grammaticales » dudit élément : *C'est justement Paul qui est venu*.

- b. C'est juste *mon fils* que je dois aller chercher à l'école (et non ma fille)
- c. C'est juste *moi* qui dois aller chercher mon fils à l'école (non mon mari et moi)

Autrement dit, *juste* est bien susceptible d'un emploi focalisateur, donc d'adverbe intégré à la proposition, mais auquel ne se ramène pas son statut dans les énoncés de type (1) ou (6)¹³, ce que montre le sens qu'il a dans le détachement en position frontale, typique des adverbes extra-prédicatifs – si du moins on l'accepte à cette place :

(22) d. ?? Juste, je dois aller chercher mon fils à l'école.

1.5. Bilan des observations

Finalement, tous nos malheurs viennent de ce que la position détachée en tête de phrase est considérée comme typique de l'adverbe extra-prédicatif (alors qu'en fait elle vaut aussi pour des adverbes de manière, y compris devant un énoncé négatif, cf. C. Guimier, *op. cit.* : 79). C'est le seul point qui distingue par exemple *juste* et *justement* « inverseur argumentatif » (S. Bruxelles *et al.*, *op. cit.*)¹⁴, rassemblés par ailleurs par le rejet de la focalisation avec contraste mais l'acceptation de l'emphase sans contraste, que connaissent aussi les modaux – considérés comme des adverbes de phrase.

Outre qu'on ne sait pas bien pourquoi tel critère serait définitoire et non tel autre¹⁵, on ne se résigne pas à devoir ranger tel adverbe dans telle classe sur la base de tel test formel mais à l'encontre de l'intuition, corroborée par les définitions sémantiques avancées pour caractériser les classes en question. Il paraît plus intéressant d'interpréter les propriétés observées, ainsi que nous y engage H. Nølke (*op. cit.*)¹⁶.

2. VERS UNE CONFIRMATION DE L'HYPOTHÈSE QUE *JUSTE* EST SUSCEPTIBLE D'UN EMPLOI D'ADVERBE D'ÉNONCIATION

La définition que l'on a donnée de *juste* en (1), et autres du même type, en fait un adverbe composite : il n'est pas uniquement un commentaire sur l'énoncé (comme *heureusement* dans *Heureusement, il me reste un ticket*), ni uniquement une caractérisation de l'énonciation (comme *franchement* dans *Franchement, comment tu me trouves ?*) ; il consiste à la fois à juger le contenu de la phrase (« ce n'est pas important ») et à engager l'interlocuteur à tirer une conclusion (« donc : ne pas s'inquiéter »). Si, par conséquent, lien il y a entre propriétés sémantiques et propriétés syntaxiques, il ne faut pas s'étonner que ces dernières ne relèvent pas uniquement de telle ou telle classe ; et l'on peut prévoir de même que les comportements formels inattendus par rapport aux classements existants s'expliquent par quelque raison sémantique que l'on n'a pas pensé à intégrer dans la définition de départ (formulée de manière intuitive).

13. Les emplois (21) et (22) entrent dans ce que H. Nølke (1983 in 1993) appelle les "paradigmatiques". C. Guimier (*op. cit.*) consacre son chapitre III aux adverbes susceptibles d'un emploi intra-prédicatif comme d'un emploi extra-prédicatif, avec « selon les cas, des différences d'interprétation qui sont minimes ou au contraire très importantes » (p. 69).

14. Qui, sauf erreur, n'apparaît pas dans le classement de C. Molinier et F. Lévrier.

15. Selon H. Nølke (1990b : 19, note 16), ce serait que « plus un test particulier est facile à employer, plus on a tendance à choisir ce test comme critère » !

16. Démarche également adoptée pour les circonstanciels dans D. Leeman (1998).

2.1. Retour sur la difficulté de détachement de *juste* en tête de phrase

Formellement, *juste* s'oppose à *justement* (tel qu'étudié par S. Bruxelles *et al.*, *op. cit.*) en ce que ce dernier admet très bien la position frontale ; l'appellation « inverseur argumentatif » se justifie par le fait que, dans un échange où A dit X et B répond *justement*, l'adverbe signifie que l'énoncé X « s'inscrit dans une argumentation en faveur d'une conclusion *r* » et que B « tire de ce même X un argument en faveur d'une conclusion *non-r* » (p. 153)¹⁷. En revanche, *juste* ne s'appuie pas nécessairement sur une parole antérieure : mettant mon manteau et prenant mon sac, je peux lancer à mon époux plongé dans sa lecture et qui n'a rien perçu de ces préparatifs *Je sors juste chercher des cigarettes*. Il en va de même si, téléphonant à quelqu'un, je commence (après m'être présentée) par *Je t'appelle juste pour avoir de tes nouvelles*, la simple initiative de l'instauration d'un contact, fût-elle le témoignage d'une marque d'intérêt, étant susceptible d'être ressentie comme de l'indiscrétion (comme une « invasion territoriale », selon les termes d'E. Goffman, 1974 : 65). Ainsi que dans les exemples précédemment étudiés, *juste* est là pour devancer une réaction possible de l'interlocuteur afin de le rassurer ; il ne s'agit pas comme pour *justement* de tirer argument de tout ou partie de ce qui vient d'être dit (et d'en inverser l'orientation).

Autrement dit, l'inversion s'opère avec *juste* à partir des conclusions que l'interlocuteur pourrait tirer du seul énoncé qui comporte *juste* (s'il ne le comportait pas) : on ne peut donc pas dire pour lui ce qui vaut de l'adverbe d'énonciation tel qu'il est généralement défini, à savoir qu'il porte « sur le dire sans établir directement une relation au cotexte » (H. Nølke, 1990 : 25), ce qui expliquerait sa position détachée en tête de phrase ; *juste* au contraire est étroitement lié à son cotexte, puisque sa présence n'est justifiée que par l'énoncé où il apparaît : il en constitue une évaluation, et c'est cette évaluation qui est reliée au dire, en tant que son intention est d'inciter l'interlocuteur à opérer telle inférence plutôt que telle autre.

Cette hypothèse d'une existence tributaire du cotexte me paraît être étayée par le fait que *juste* est susceptible d'être en tête dans une formulation cataphorique, qui annonce donc le lien (et la dépendance interprétative) de l'adverbe par rapport à l'énoncé qui le suit¹⁸ :

- (23) a. Juste une chose : est-ce que tu déjeunes à midi ?
 b. Juste une précision : il ne s'est pas présenté au boulot ce matin
 c. Un conseil, juste : reste ici sans bouger, histoire de le surveiller

Cependant, *juste* est aussi susceptible d'un emploi « conjonctif », dans le cas où il est introduit par *c'est... que* marquant explicitement que l'on répond à une question :

- (12. b) Tu t'en vas déjà ? Tu t'ennuies ? — C'est juste que je dois aller chercher mon fils à l'école

Cette compatibilité rapproche, on l'a vu, *juste* des modaux tels que *peut-être*, *bien entendu*, *assurément* – eux aussi adverbes d'énonciation¹⁹ ; de fait, l'évaluation en quelque sorte « quantitative » que *juste* opère de ce qui est dit dans l'énoncé

17. I. Serça (1996) range ce *justement* dans les « conjonctifs » – qui supposent nécessairement un cotexte (enchaînent obligatoirement sur un énoncé préalable).

18. Cette propriété le rapproche des adverbes (exophrastiques) dits « métalinguistiques » (C. Guimier, *op. cit.*) ou adverbes (de phrase) appelés « disjonctifs de style » (C. Molinier et F. Lévrier, *op. cit.*).

19. De même leur est commune la focalisation associée à un constituant, de type *C'est peut-être Max qui a fait le coup*.

présuppose que le locuteur sait de quoi il parle, ce qui associe à l'adverbe une valeur épistémique (il faut savoir en quoi consiste l'événement pour pouvoir en affirmer qu'il n'est pas important, n'entraîne pas de conséquence dommageable).

Notons que *juste*, comme d'autres adverbes d'énonciation, est compatible avec une phrase interrogative ou négative, sans entrer dans leur portée (il n'est pas focalisable là non plus)²⁰ :

- (24) a. A-t-il juste pris trois pommes ? / Est-ce qu'il a juste pris trois pommes ?²¹
b. Il ne s'est juste pas présenté au boulot ce matin

En (24. a), celui qui pose la question annonce par *juste* que, même si la réponse est positive, l'éventuel délit ne lui paraît pas très grave. De même, (24. b) peut être la réponse s'opposant au point de vue d'un interlocuteur qui trouverait la chose scandaleuse – le sens est alors « on ne va pas en faire un drame, il ne faut pas exagérer : il ne s'est pas présenté au boulot, cela peut arriver à tout le monde ». L'interprétation ironique suppose que (24. b) répond au contraire à quelqu'un qui cherche à minimiser les défauts de l'employé : si *juste* est un inverseur argumentatif, l'énoncé qui le contient ne peut aller dans le même sens que celui qui le précède ; (24. b) est alors une objection à une tentative d'atténuation de la part de l'interlocuteur :

- (24) c. — Il est gentil, ce garçon, on n'a rien à lui reprocher...
— Il ne s'est juste pas présenté au boulot ce matin !

Dans ce cas, *ne pas se présenter au boulot ce matin* est implicitement considéré comme grave, d'où l'effet d'ironie de son association – contradictoire – avec *juste*.

2.2. Que peut signifier la compatibilité de *juste* avec l'emphase (sans contraste) *c'est... si* ?

On ne cherchera pas ici à mener l'analyse précise de *si* et de la proposition introduite dans les exemples qui nous intéressent – étude nécessaire pourtant vu le flou des grammaires usuelles sur la question – : conjonction conditionnelle mais « à valeur de complétive » (K. Sandfeld, 1977 : 362) ? Ou conjonction d'interrogation indirecte²² ? Le propos est plutôt d'avancer une hypothèse expliquant pourquoi *juste* (le plus souvent en l'occurrence spécifié par *tout*) est le seul adverbe parmi ceux que l'on a rencontrés jusqu'ici à admettre ce type de combinaison.

2.2.1. Première sous-hypothèse : la valeur de *si*

Le mot *si* est susceptible d'être adverbe ou conjonction, et dans ce dernier cas conjonction d'hypothèse ou conjonction d'interrogation indirecte. Si l'on essaie de voir ce qui est sémantiquement commun aux trois emplois, on peut avancer l'idée qu'il inclut la prise en compte d'une alternative. En effet, dans un échange tel que :

- (25) a. Tu n'as pas faim ? — Si !

l'adverbe constitue une réponse positive mais à une question négative (?? *Tu as faim ? — Si !*). De même, A. Culioli (1992) a montré, à propos d'énoncés comme :

- (25) b. Un si gentil jeune homme !

20. Il peut aussi être associé à une phrase impérative ; ainsi (23. c) pourrait se reformuler : *Reste juste ici sans bouger, histoire de le surveiller*.

21. Exemples adaptés de H. Bat-Zeev Shyldkrot, *op. cit.* – cf. (3) ci-dessus.

22. K. Sandfeld (*op. cit.* : 62) illustre le cas d'une proposition interrogative indirecte sujet (extra-posé) par (entre autres) *C'est étonnant ce que je me sens las* ; on pourrait forger sur le même modèle *C'est rare si elle ne tombe pas* (cf. la phrase d'Arland citée par M. Grevisse 1993 : 1034).

qu'il s'agissait d'« opposer une *bonne* situation, antérieure, à une *mauvaise* situation, postérieure, quelle que soit l'origine du changement et ce sur quoi il porte » (p. 7). Du côté des conjonctions, si, comme le dit B. Pottier (1982 : 31), « faire une hypothèse, c'est accorder un certain degré d'existence à un être ou à un événement », alors *si* hypothétique suppose également un choix entre deux possibilités (cela est ou cela n'est pas), et pareillement le *si* d'interrogation indirecte pose la question de savoir si cela est ou n'est pas : *Je me demande si Max viendra*. De même, *C'est juste que j'ai un article à relire* présente une seule tâche à accomplir, tandis que *C'est juste si j'ai un article à relire* situe implicitement le travail parmi d'autres envisageables (je m'attendais à avoir d'autres choses à faire).

On ne manquera pas d'observer que cette double prise en compte qui paraît caractériser *si* concerne aussi *juste* tel qu'on l'a défini : comme inverseur argumentatif, il introduit une conséquence qui s'oppose à celle que l'interlocuteur serait en droit d'attendre.

2.2.2. Deuxième sous-hypothèse : les adverbes introduits par *c'est... si*

K. Sandfeld (*op. cit.* : 362) donne quatre adverbes susceptibles d'être mis en valeur par *c'est... si* : *à peine*, *tout juste*, *au plus*, *tout au plus*²³, et remarque que « très souvent, *c'est* est omis », ce qu'illustrent entre autres *À peine s'il m'avait regardée* (Mirbeau) ; *Rien ne bougea, tout au plus si un des lévriers remua la tête [...]* (Daudet). Sans préjuger de la représentativité de cette liste (qu'on ne peut établir qu'en vérifiant pour chaque adverbe s'il permet la construction), on remarque la présence de *à peine* et l'absence de *presque*, dont O. Ducrot (1972 rééd. 1984) a montré en quoi ils s'opposent : les deux indiquent que la complétude de la prédication n'est pas atteinte de manière satisfaisante (*Le café est presque chaud/Le café est à peine chaud*), mais *presque* correspond à une progression (on est sur le chemin d'atteindre le haut degré), tandis que *à peine* décrit une régression (on s'éloigne – qualitativement – du haut degré). Le premier est donc orienté positivement : on peut enchaîner *Pierre a presque la moyenne, c'est bien !*, mais l'autre négativement : * *Pierre a à peine la moyenne, c'est bien !* (O. Ducrot, *op. cit.* : 254-266).

On pourrait faire le même commentaire sur *au moins* (absent des exemples de K. Sandfeld) comparé à *au plus* : *Il gagne au moins 2 000 euros par mois* présente la somme comme importante, et l'on pourrait enchaîner par *Il peut bien se payer ça !*, ce qui n'est pas le cas de *Il gagne au plus 2 000 euros par mois* ; ainsi, *au moins* se comporte comme *presque* et *au plus* comme *à peine*, or ce sont ces derniers seuls qui peuvent être combinés à (*c'est*)... *si*. Il y a donc un lien entre l'orientation argumentative et cette forme d'emphase :

- (26) a. *À peine s'il m'a remarquée*
C'est *à peine s'il m'a remarquée*
b. * *Presque s'il m'a remarquée*
* *C'est presque s'il m'a remarquée*
- (27) a. *Au plus s'il m'avait déjà aperçue*
C'est *au plus s'il m'avait déjà aperçue*
b. * *Au moins s'il m'avait déjà aperçue*
* *C'est au moins s'il m'avait déjà aperçue*

23. Cf. par exemple : *C'est à peine s'ils dépensent le tiers de leurs rentes* (Mirbeau), *C'est tout juste s'ils ne se décorent pas* (Dorgeles), *C'est au plus s'il connaissait Beaucaire* (Daudet), *C'est tout au plus s'ils avaient pu se dire en une éloquentة pression de main que...* (Lavedan).

La similitude de fonctionnement entre *à peine* et *juste* confirme la définition intuitive que l'on s'est donnée de *juste* : cet adverbe présente l'événement de manière restrictive, de façon à en minimiser l'impact et à amener les interlocuteurs à conclure qu'il n'a pas l'importance – ni, donc, les conséquences – qu'ils auraient pu croire.

Il resterait à expliquer pourquoi *juste* est compatible (dans ce cadre) avec *tout*, mais non *à peine* (* *Tout à peine s'il m'a remarquée*). J.-C. Anscombe (1995) mène une étude de *tout* combiné aux adjectifs, dont il ressort que l'adverbe s'associe à l'expression de propriétés extrinsèques « subjectives » : dans *Ton café est tout froid*, *froid* dénote une qualité résultant de facteurs extérieurs ; on n'a pas * *Sam est tout peureux* (propriété intrinsèque) ni * *Ce remède est tout efficace* (propriété extrinsèque « objective ») : c'est le remède qui a un effet sur l'extérieur). Si l'on transpose (peut-être imprudemment) ces analyses à la modification des adverbes, *tout* signifierait que *juste* signale une propriété extrinsèque subjective ; par exemple, dans *C'est tout juste si l'exposition a été remarquée*, le peu d'importance (*juste*) de l'événement (*l'exposition a été remarquée*) serait présenté comme issu de sa situation parmi d'autres possibilités (*l'exposition a été très remarquée, l'exposition est passée inaperçue*) : l'attribution du jugement dépendrait de facteurs extérieurs, étant le résultat d'une comparaison.

Autrement dit, *tout juste* s'expliquerait comme *tout petit* dans *Il est tout petit* : *tout* fait du constat *Il est petit* (où *petit* dénote *a priori* une propriété intrinsèque) l'attribution d'une qualité extrinsèque subjective, c'est-à-dire un jugement qui résulte de la situation de la taille parmi d'autres attendues²⁴. Cette interprétation rejoint ce que l'on a dit précédemment de l'inversion opérée par *juste* adverbe d'énonciation, en tant qu'il s'oppose aux inférences normalement générées par l'énoncé sans *juste*. En revanche *à peine* ne se prêterait qu'à l'indication d'une qualité extrinsèque « objective » : *une exposition à peine remarquée* ne signifierait que l'impact de l'événement sur l'extérieur, sans inclure la prise en compte des facteurs qui autorisent ce jugement (sa situation parmi d'autres possibilités envisageables)²⁵.

Toutefois, la compatibilité ainsi postulée de *tout* avec *juste* ne permet pas de prévoir ni d'expliquer pourquoi *tout juste* n'est naturel qu'avec (*c'est*)... *si* – cf. (2), (3'), (4).

2.2.3. L'interprétation de (*c'est*) (*tout*) *juste si*...

En 2. 2. 1. ci-dessus, on a avancé l'hypothèse que, quelle que soit son analyse grammaticale exacte, *si* inclut une alternative et marque le choix de l'une des possibilités qu'elle renferme. En 2. 2. 2., on a postulé que *tout* présente le jugement (minorant) véhiculé par *juste* comme le résultat issu d'une comparaison. Si *tout* n'est naturel avec *juste* adverbe d'énonciation que dans la construction (*c'est*)... *si*, c'est donc que, en dehors d'elle, *juste* exhibe le jugement (minorant) comme une qualité extrinsèque objective, c'est-à-dire sans prise en compte de facteurs extérieurs.

Est-ce qu'on n'aboutit pas alors à une contradiction avec la définition que l'on s'est donnée de *juste*, puisque l'on a considéré qu'il s'oppose aux inférences possibles que l'interlocuteur pourrait tirer de l'énoncé sans *juste* ? En fait non, parce que « facteurs extérieurs » et « inférences » n'interviennent pas au même niveau :

24. *Il est tout petit* inclut en effet un point de vue sur le constat, impliquant qu'on ne s'attendait pas à le voir aussi petit.

25. Selon H. Bat-Zeev Shyldkrot (*op. cit.*), *tout* aurait un rôle pour ainsi dire aspectuel, renforçant le caractère ponctuel de *juste*, sa précision. Son incompatibilité avec *à peine* viendrait donc, selon cette interprétation, de ce que ce dernier serait imperfectif.

les premiers conditionnent l'appréciation tandis que les secondes sont devancées par elle ; les deux formulations ne s'inscrivent pas dans le même co(n)texte : nous avons d'ailleurs éprouvé le besoin de modifier (15. a) par rapport à (1) pour que *c'est... si* soit tout à fait naturel. Soit donc :

- (28) a. Il me reste juste à fermer les fenêtres
 b. C'est tout juste s'il me reste à fermer les fenêtres

Disant (28. a), j'informe mon interlocuteur de ce que je dois faire (en en atténuant l'importance), mais en (28. b), je me justifie – si l'on ose dire ! Dans le premier cas, (28. a) est la réponse à des questions qui ne supposent pas que l'interlocuteur ait déjà un avis sur ce qui se passe ou va se passer : *Tu es prête ?* ou *Tu viens ?* ou *On y va ?* ou *Tu as encore des choses à faire ?* etc. En revanche (28. b) présuppose une conjecture ou un soupçon de la part du destinataire : cet énoncé ne constitue pas une réponse naturelle aux questions précédentes, évoquant plutôt par exemple : *Mais enfin, qu'est-ce que tu fabriques ?* ou *On en a encore pour longtemps ?* ou *Alors, ça vient ?* etc. : *si* est l'écho de cette position préalable à laquelle il va opposer un autre point de vue – *tout* est lié à cette prise en compte d'un facteur extérieur, qui n'est pas le cas en (28. a).

De même (3. a) *Je vais juste au cinéma* informe sur les loisirs que je m'accorde, et *juste* est là pour bloquer d'avance les conclusions que l'interlocuteur pourrait en tirer (« ah bon ? tu prends le temps de sortir ? On s'embête pas ! »), tandis que (3. a') *C'est (tout) juste si je vais au cinéma* présuppose un tel point de vue (et le contrebate). L'opinion à laquelle *juste* s'oppose est de l'ordre du préalable en (3. a') mais de l'ordre de la conséquence, de l'effet qu'est susceptible de produire l'énoncé, en (3. a)²⁶.

3. EN GUISE DE CONCLUSION

Cette tentative de caractérisation de *juste* comme adverbe d'énonciation montre que ce sont moins les critères formels en eux-mêmes et la classification syntaxique qu'on peut (éventuellement) en tirer que la mise en relation, pour un emploi donné, des propriétés formelles et des propriétés sémantiques qui permet d'accéder (par hypothèse) à l'identité d'un terme (cf. H. Nølke, *op. cit.* ; C. Guimier, *op. cit.*) : le fait qu'il n'admette pas la position détachée en tête de phrase, censée définitoire des adverbess dits « de phrase », ou « exophrastiques », ou « extra-prédicatifs » (etc.) n'empêche pas *juste* d'en être un ; il faut alors expliquer pourquoi il n'est guère acceptable à cette place, selon l'interprétation que l'on attribue à cette dernière et le rôle que l'adverbe joue dans la phrase.

De même, la propriété (*c'est*)... *si* n'est pas prise en compte dans les classifications existantes²⁷, peut-être du fait de son peu de « rentabilité » (elle ne semble acceptée par aucun des adverbess en *-ment* et donc ne peut constituer un critère général de

26. Sans (*c'est*)... *si*, *tout* fait de *juste* un spécificateur de l'un des éléments de l'énoncé, mais la combinaison n'est pas toujours acceptable ; dans *Il a tout juste pris trois pommes*, il paraît porter sur le déterminant plutôt que sur le verbe (« trois pommes, pas davantage »), en revanche dans *Il a tout juste pu prendre trois pommes*, il semble limiter l'extension de *pouvoir* (« il n'a pas pu davantage »), et dans d'autres cas, l'addition de *tout* ne paraît pas naturelle : (4. c') ?? *C'est tout juste un moyen de vérifier* (cf. aussi la note 5). On voit que la combinaison de *tout* et *juste* comme adverbe intrapredicatif mérite aussi une étude détaillée !

27. Ni d'ailleurs celle de permettre l'emphase par *c'est... que* sans contraste.

partition) ; elle n'en reste pas moins une construction possible pour *juste* (entre autres) et, donc, contribue à éclairer son identité – en particulier en l'opposant à *seulement*, *simplement* ou autres « paradigmatiques » ou « focalisateurs »²⁸...

Références bibliographiques

- ANSCOMBRE, J.-C. (1995) « Morphologie et représentation événementielle : le cas des noms de sentiment et d'attitude », *Langue française* 105, Paris, Larousse.
- BAT-ZEEV SHYLDKROT, H. (1996 in 1998) « Compléments de phrase "évaluatifs" et interprétation sémantique », in M. Forsgren et al. *Prédication, assertion, information*, Uppsala, *Studia Romanica Upsaliensia* 56.
- BAT-ZEEV SHYLDKROT, H. (2000 in 2001) « Grammaticalisation, changements sémantiques et quantification », in G. Col et D. Roulland, *Travaux du CERLICO* 14, Presses universitaires de Rennes.
- BAT-ZEEV SHYLDKROT, H. (2000) « Polysémie et quantification : le cas de *juste* », Colloque *La Polysémie à la Sorbonne*, 17-18 novembre, actes à paraître aux Presses de la Sorbonne.
- BLANCHE-BENVENISTE, C. (2001) « *Juste et plein, tout juste et tout plein* », in H. Kronning et al. *Langage et référence. Mélanges offerts à Kerstin Jonasson à l'occasion de ses soixante ans*, Uppsala, *Studia Romanica Upsaliensia* 63.
- BROWN, P. et LEVINSON, S. C. (1987) *Politeness: some universals in language usage*, Cambridge University Press.
- BRUXELLES, S. et al. (1982) « *Justement*, l'inversion argumentative », *Lexique* 1, Presses universitaires de Lille.
- CULIOLI, A. (1992) « *Un si gentil jeune homme !* et autres énoncés », *L'Information grammaticale* 55, Paris, SIG.
- DUCROT, O. (1972 rééd. 1984) *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.
- DUCROT, O. (1980) « Analyses pragmatiques », *Communications* 32, Paris, Le Seuil.
- FLAMENT-BOISTRANCOURT, D. (1999) « Quelques aspects de *ainsi* et *aussi* consécutifs à la lumière d'un point de vue non-francophone », *Le Gré des langues* 15, Paris, L'Harmattan.
- GLLF : GUILBERT, L. et al. (1971-1978) *Grand Larousse de la langue française*, Paris.
- GOFFMAN, E. (1967 trad. 1974) *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.
- GREVISSE, M. (1993) *Le Bon Usage*, 13^e édition refondue par A. Goosse, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- GUIMIER, C. (1996) *Les adverbes du français. Le cas des adverbes en « -ment »*, Paris, Ophrys.
- HAILLET, P.P. (2000) « *Or, en tous cas, de toute façon* : contribution de la "théorie de l'argumentation dans la langue" à la pratique de la traduction », *Traduire* 1, Amiens, Encrage éditions.
- LEEMAN, D. (1998) *Les constants en question(s)*, Paris, Kimé.
- MANNO, G. (2000) « À propos de quelques actes "pseudo-directifs" de la communication écrite », *Revue de Sémantique et Pragmatique* 8, Presses Universitaires d'Orléans.
- MOESCHLER, J. et REBOUL, A. (1994) *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Le Seuil.
- MOLINIER, C. (1996) « Constructions en *c'est* : une classification générale », *Cahiers de grammaire* 21, Université de Toulouse-Le Mirail.
- MOLINIER, C. et LÉVRIER, F. (2000) *Grammaire des adverbes. Description des formes en « -ment »*, Genève-Paris, Droz.
- NOAILLY, M. (2002) « Le cas de *simple* », *Langue française* 136, Paris, Larousse.
- NØLKE, H. (1983 in 1993) *Le regard du locuteur*, Paris, Kimé.
- NØLKE, H. (1990a) « Recherches sur les adverbes : bref aperçu des travaux de classification », *Langue française* 88, Paris, Larousse.
- NØLKE, H. (1990b) « Les adverbiaux contextuels : problèmes de classification », *Langue française* 88, Paris, Larousse.
- POTTIER, B. (1982) « Existence, possibilité et hypothèse », *L'Information grammaticale* 13, Paris, SIG.
- RENAUD, F. (1998) « *Seul* : quantification et argumentation », *Revue de Sémantique et Pragmatique* 4, Presses Universitaires d'Orléans.
- Robert historique* : REY, A. et al. (1992) *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert.
- SANDBELD, K. (1936 rééd. 1965, 1977) *Syntaxe du français contemporain. Les propositions subordonnées*, Genève, Droz.
- SERÇA, I. (1996) « À propos de *justement* », *L'Information grammaticale* 71, Paris, SIG.
- TLF: IMBS, P. et al. (1971-1996) *Trésor de la langue française*, Paris, CNRS et Klincksieck/Gallimard.

28. Je remercie pour leur amitié et leur disponibilité J.-C. Anscombe, D. Flament-Boistrancourt et P. P. Haillet ainsi que, pour leurs remarques et suggestions, les relecteurs anonymes de la revue.